

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

Le conseil municipal de la commune de Saint Georges en Couzan s'est réuni le vendredi 24 février 2017 à 20h30 en séance ordinaire.

**PRESENTS** : M Dérory André (Maire), M Adami Serge (1er adjoint), Mme Laurendon Agnès (2ème adjointe), M Marcoux Serge (3ème adjoint), Mme Deygat Françoise, M Buisson David, Mme Audrey Bessay (conseillères et conseillers municipaux).

Absents excusés: M Stéphane Prajalas qui a donné pouvoir à Mme Agnès Laurendon, Dominique Bartholin qui a donné pouvoir à Audrey Bessay et Séverine Chazelle

Absent : Julien Chavaren

**SECRETARE ELU POUR LA SEANCE**: Mme Laurendon Agnès

## 1-Demande de subvention pour achat d'une tondeuse

Le conseil accepte la demande de subvention sur l'enveloppe parlementaire pour l'achat d'une tondeuse au prix de 5333,33 euros HT

## 2- Convention entretien voirie

Le conseil accepte qu'une convention soit signée avec Loire Forez pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire

## 3- Feu d'artifice

Le conseil accepte le devis du feu d'artifice de la société xxx pour la somme de 2248,08 Euros TTC

## 4- Avis sur le plan partenarial de gestion de demande de logement social

Le conseil émet un avis favorable sur le projet de plan partenarial de gestion de logement locatif social et d'informations des demandeurs

## 5- Renouvellement du contrat de Philippe Perache

Le conseil accepte le renouvellement du contrat de Mr Perache

## 6- Classement voirie pour régulariser acte administratif de la voirie d'Epezy

## 7- Avenant entreprise Perret

Le conseil accepte l'avenant de l'entreprise Perret pour la pose des couvertines pour 2317,60 euros HT

#### Questions diverses

Le logement de l'école de Cruzolles étant vacant, il sera loué à Johan Laurendon pour la somme de 400 euros

Françoise Deygat demande qu'une ligne "action culturelle " soit inscrite au budget communal pour profiter de l'offre culturelle du département, de la médiathèque de la Loire et de Loire Forez  
Cette somme devrait être aux alentours de 2000 euros

RPI, le coût par élève s'élève à 1404,36 euros soit 19771,32 euros

Le défilé du 19 mars aura lieu à 17 heures

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents.

Fait à Saint Georges en Couzan le 24 février 2017